

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

TROPHEES PRO BONO 2021

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse barreausolidarite@avocatparis.org **avant le 30 juin 2021**. Le candidat indiquera en objet du mail « *Candidature Trophées pro bono 2021* » - suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

Un dossier de candidature est composé :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1) **Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :**

Anne Laure Giraudeau, avocate en exercice individuel au barreau de Paris

2) **Intitulé de l'initiative ou des initiatives ou de l'association ou des associations au titre de laquelle ou desquelles vous présentez votre candidature :**

La Maison en A, les « tutos »

3) **Choisissez une catégorie de Trophées selon votre profil :**

Prix Solo (avocat individuel)

4) **Indiquez si vous souhaitez candidater au Prix pro bono Paris-Québec :**

Non, je ne souhaite pas candidater au Prix pro-bono Paris-Québec

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

Anne Laure Giraudeau, avocate, est intervenue dans le cadre du projet des tutoriels à réaliser par la Maison en A.

La Maison en A est au départ une maison construite seule par Elizabeth Faure, en 2013, à l'âge de 65. Cette maison est en bois, en forme de triangle, de conception simple et a été réalisée pour un montant de 40 000 euros avec une surface au sol de 181,5 m². Morgane Launay, réalisatrice et photographe, a décidé de suivre l'aventure à travers la réalisation d'un long métrage documentaire (<https://www.youtube.com/watch?v=bBf3Sniwfgw>). Suite au succès du film, La Maison en A est

devenue une communauté grandissante composée de passionnés souhaitant construire leur propre maison et qui voient à travers ce projet l'espoir d'accéder à un habitat abordable. Actuellement, le film documentaire « La maison en A » bénéficie d'une couverture médiatique très forte, qui ne cesse de faire grandir cette communauté (on dénombre aujourd'hui plus de 16,000 membres sur le groupe Facebook de « la Maison en A »). Ce sont des milliers à prendre contact avec les deux femmes pour les interroger sur les méthodes de construction et pour venir visiter la maison d'Elizabeth.

Afin de répondre à ces demandes croissantes, les deux femmes ont souhaité réaliser des « tutoriels » expliquant la méthode de construction d'Elizabeth. Les deux femmes ont écrit 10 épisodes d'une quinzaine de minutes qui détaille le processus de construction de la maison selon la méthode d'Elizabeth. Ceci depuis la réflexion nécessaire au lancement d'un tel projet jusqu'à la mise « hors d'eau et hors d'air » de la maison.

L'objectif était de réunir au minimum 20,000 euros pour permettre la réalisation de ces tutos. L'objectif a été atteint puisque la campagne de *crowdfunding* qui s'est clôturée le 20 mai 2021 a atteint 29,000 euros.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Au-delà de l'objectif premier d'expliquer la méthode de construction d'Elizabeth, ce projet met en lumière des sujets qu'un tel projet soulève : la place de la femme dans les métiers de construction, l'accès au logement pour tous ou encore la transition écologique.

Ce projet est avant tout une question de valeurs et de partage, les tutos seront donc disponibles gratuitement sur la chaîne Youtube de la Maison en A qui compte aujourd'hui quasiment 5,000 abonnés.

C. Description de l'engagement du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Anne Laure, dans son rôle d'avocat conseil, a accompagné bénévolement Elisabeth, Morgane et le reste des membres de l'équipe à structurer le projet parce que sans structure, il est impossible de mener à bien une levée de fonds (d'autant plus si elle est ouverte au grand public) qui soit efficace et permette d'utiliser de manière pérenne les fonds levés. Le travail juridique a été découpé en plusieurs étapes à commencer par le choix de la structure adéquate, la modification des statuts de l'association (qui avaient été créés pour la diffusion du documentaire) afin de permettre le *crowdfunding*, la relecture des contrats de partenariats, la mise en place des documents relatifs au droit à l'image pour la réalisation des « tutos », la mise en place de guidelines dans la gestion des réseaux sociaux (à la fois pour la communauté mais également la sensibilisation de l'équipe à la gestion des commentaires), la relecture des scénarios des vidéos nécessaires au *crowdfunding*...

Pour le format vidéo, c'est par ici : <https://www.youtube.com/watch?v=p1H6TCS7FJE>